

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX ET DÉMARCHES DE FINALISATION DE LA  
CONSTRUCTION DU CENTRE DE BIOMÉTHANISATION DE  
L'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

**SECTION I**

NATURE DES TRAVAUX ET DES SERVICES PROFESSIONNELS ET  
TECHNIQUES- DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à finaliser les travaux de construction du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec, ci-après désigné « CBAQ ».

**2.** Le projet vise plus spécifiquement à poursuivre la réalisation des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en gestion environnementale ainsi que dans les autres spécialités requises et à finaliser toute autre démarche auprès des autorités publiques et parapubliques dont la compagnie Énergir.

**3.** Le projet comprend des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil, d'architecture du paysage, de construction, de démolition, d'aménagement intérieur, d'enveloppe, d'économie d'énergie, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité, d'aménagement extérieur, de circulation, de transport, de conception environnementale, de validation des calculs, d'examen environnementaux et d'autres travaux divers et imprévus.

Le projet peut également comprendre l'acquisition de mobilier et d'équipements spécialisés nécessaires à sa réalisation.

**4.** Le projet nécessite, si nécessaire, l'embauche et l'installation physique et matérielle du personnel requis pour sa réalisation. L'installation physique et matérielle comprend l'acquisition de mobilier, d'équipements informatiques, de logiciels ainsi que tout équipement et toute fourniture requis pour les besoins de fonctionnement du CBAQ.

**5.** Le projet comprend les frais de déplacement et d'hébergement du personnel de la ville afin de procéder aux vérifications de conformité d'ouvrages comparables, des fournisseurs de procédés et de matériaux dudit projet.

**6.** Le projet comprend si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense, de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**7.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 6 s'élève à la somme de 4 300 000 \$.

**TOTAL : 4 300 000 \$**

Annexe préparée le 24 novembre 2021 par :

---

Isabelle Petit, ing.  
Directrice de construction  
et mise en service du CBAQ  
Service des projets industriels  
et de la valorisation